

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **8 avril 2024 à 19 h** au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2024-04-107

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Révision de l'entente concernant l'acquisition d'une partie du lot 2 540 342 – Projet résidentiel de la rue René*
3. *Projet de quittance et transaction – Employé 70418*
4. *Contribution à l'activité du Dojo FKSL*
5. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2024-04-108

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

2. **Révision de l'entente concernant l'acquisition d'une partie du lot 2 540 342 – Projet résidentiel de la rue René**

Considérant la résolution 2023-06-164;

Considérant qu'il y a lieu de réviser l'entente.

2024-04-109

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AJUSTER le prix à la hausse selon le document préparé par le directeur général et greffier-trésorier.

Que la Municipalité s'engage à assumer la portion pavage du projet à ses frais.

D'AUTORISER M. Germain Majeau, maire, et M. Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de la Municipalité tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.



3. **Projet de quittance et transaction – Employé 70418**

Considérant l'entente intervenu entre les parties;

Considérant l'article 2633 du Code civil du Québec.

2024-04-110

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document pour donner suite à la demande de départ.

DE VERSER le montant convenu à l'entente de départ avec l'employé 70418.

D'AFFECTER cette dépense au fonds général, activités de fonctionnement, postes budgétaires 02-32000-141 à 02-32000-289, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



4. **Contribution à l'activité du Dojo FKSL**

2024-04-111

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER une contribution nette de 275 \$ à l'activité par l'entremise d'achat à l'Intermarché.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5. **Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 11, l'ordre du jour est épuisé.

2024-04-112

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et Président d'assemblée